

CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT « FONDS VERT »

La convention d'adhésion à la prestation d'une mission transition énergétique décrite ci-après est conclue entre D'UNE PART le demandeur de la mission CCRLCM, et représenté par : André HERNANDEZ, fonction : Président **dûment habilité par délibération de l'organe délibérant en date du 10/04/2024** transférant la mission de Maîtrise de l'Energie au SYADEN dans le cadre de la mission transition énergétique ; ET D'AUTRE PART le SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique), représenté par M Régis Banquet, Président du SYADEN.

Le demandeur précise le(s) réfèrent(e)s pour suivre cette mission transition énergétique :

Nom du réfèrent(e)	Elu(e) ou agent/salarié ?	Courriel	Téléphone
SOUYRIS Pierre	Agent		
JUN Edouard	Agent		

Description de la mission :

Le SYADEN fourni une liste afin de vérifier l'ensemble des données et documents nécessaires au bon dépôt du dossier « Fonds Vert ». Si la collectivité le souhaite le Syndicat complète l'ensemble des informations sur la plateforme Fond Vert de l'Etat pour le compte de la collectivité. Si la collectivité n'a pas réalisé d'audit énergétique ciblé ou une mission de conseil en énergie partagé (« CEP »), le SYADEN réalise l'étude thermique demandée dans le cadre du dépôt de subvention. Si la collectivité est bénéficiaire d'un audit énergétique ciblé ou d'une mission « CEP », le SYADEN s'appuiera sur ces études thermiques pour compléter le dossier. Relecture et vérification de l'ensemble des documents nécessaires au dépôt (devis, plan de financement, planning, formulaires etc...)

Nom des bâtiments/Lieux-dits	Adresse
OTICM	2 place des Vosges 11200 Lézignan-Corbières

La mission sollicitée est un : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

THÉMATIQUE	MISSION	Mission souhaitée (COCHER UNE CASE)
Performance énergétique des bâtiments	MONTAGE DU DOSSIER FONDS VERT	<input checked="" type="checkbox"/>

La collectivité bénéficiaire de la mission s'acquitte du montant de la mission :

MONTANT TTC REEL (APRES REALISATION DE LA MISSION) DE 750 EUROS PAR BÂTIMENT

Fait en 3 exemplaires originaux à

Le
Pour le demandeur :
(cachet et signature)

Le
Pour le SYADEN :
(cachet et signature)